

**RELEVE DE DECISIONS**

**Suite à la séance du Conseil Municipal du 05 avril 2023**

**SAINT MAURICE D'IBIE**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 31 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

**Membres présents :**

Mathieu ANDRÉ, Sharon ARSAC, Pierre-Henri CHANAL, Françoise HERPIN, Philippe LOMBARDO, Florian THIBON, Serge VALLOS, Agnès GOLFIER

**Membres absents ou excusés :**

Elodie EMENT, Sylvie OZIL-HUBSCHER, Sébastien DUMEZ

A noter que Pierre-Henri CHANAL est sorti de la salle du Conseil et n'a donc pas pris au vote de la délibération N° 4.

**Procurations :**

Elodie EMENT a donné procuration à Agnès GOLFIER

Sébastien DUMEZ a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

**Secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal a désigné Sharon ARSAC comme secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

N°01-05-04-2023 - modification du règlement de la salle polyvalente.

N°02-05-04-2023 – vente des parcelles communales H520 et H519, au quartier Planas.

N°03-05-04-2023 – budget primitif 2023

N°04-05-04-2023 – compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2022

N°05-05-04-2023 – taux de fiscalité 2023

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 7 avril 2023 et publié ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL  
Maire

